

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 83

présenté par  
M. Gaultier

-----

**ARTICLE 10 SEPTIES**

Substituer au mot :

« vingt »

le mot :

« treize » .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre en compte l'évolution réelle démographique pour définir les plafonds de concentration relatifs aux télévisions locales et éviter tout risque de position dominante d'un acteur au détriment des autres.